

Taxe d'apprentissage 2023

Madame, Monsieur,

Pour des raisons diverses, vous faites confiance à l'IRTESS qui forme des travailleurs sociaux, qui, quotidiennement, apportent leur soutien et leur appui aux personnes fragiles.

Les terrains d'actions sont multiples, dans l'espace public, dans les établissements de protection de l'enfance, dans ceux qui aident les personnes souffrant de handicaps, dans les structures accueillant les personnes âgées dépendantes, etc.

Le versement de la taxe d'apprentissage est l'un des moyens vous permettant de confirmer votre engagement au service du développement de la citoyenneté active des personnes accompagnées.

Nous restons à votre écoute pour toute question relative à ce sujet.

Sincèrement.

Le Directeur général,
Philippe ROPERS